30402 Agent/Agente d'entretien de bateaux

Bootfachwart/Bootfachwartin

Manutentore nautico/Manutentrice nautica

30403 Constructeur de bateaux/Constructrice de bateaux

Bootbauer/Bootbauerin

Costruttore nautico/Costruttrice nautica

Agent/Agente d'entretien de bateaux Constructeur de bateaux/Constructrice de bateaux

Α

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 15 novembre 2001

В

Programme d'enseignement professionnel

du 15 novembre 2001

Entrée en vigueur

1er janvier 2002

Le texte de ce règlement et de ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

12 février 2002

Chancellerie fédérale

2001-2774